

# La pension à points favoriserait les salariés à bas revenus

Les personnes hautement qualifiées seraient pénalisées, selon le Bureau du plan.

**NATHALIE BAMPS**

Si un système de pension à points devait se mettre en place, il bénéficierait surtout aux travailleurs salariés peu qualifiés, et plutôt des femmes bénéficiant d'une pension modeste. Les salariés hautement qualifiés, de sexe masculin, propriétaires et percevant une pension élevée, perdraient quelques plumes dans la réforme.

Ce constat ressort d'une étude réalisée par un chercheur du Bureau du plan. Hans Peeters a réalisé des simulations portant sur une cohorte précise de travailleurs, en appliquant le calcul de base du système de pension à points (c'est-à-dire sans tenir compte d'autres paramètres comme la pénibilité, le rachat des années d'études...).

Le système ferait perdre 66 euros de pension à 10% des salariés affichant 40 ans de carrière au compteur, et ayant pris leur pension en 2011. Leur profil? Plutôt masculin, propriétaire, hautement qualifié. A l'inverse, la pension à points rapporterait au minimum 62 euros à 10% de travailleurs se situant à l'autre bout du spectre, des travailleuses peu qualifiées, bénéficiant d'une pension basse, et locataires. Mais de manière générale, l'expert du Bureau du plan constate que le système à points aurait finalement peu de conséquences pour l'ensemble des retraités de l'échantillon, des travailleurs pensionnés récemment.

Le système de la pension à points est actuellement en discussion au Conseil national des pensions. S'il n'obtient pas la faveur des syndicats,

il est défendu par le banc patronal et par le gouvernement. Mais les discussions avancent très lentement. Une nouvelle réunion, qui s'est tenue vendredi dernier, a allongé l'agenda de travail, le CNP décidant de poursuivre ses travaux en deux temps, d'abord en abordant le fond du problème, avant de passer aux discussions sur la réalisation technique.

«L'ambition reste de définir la base légale de la pension à points avant la fin de la législature», a-t-on précisé au cabinet du ministre des Pensions Daniel Bacquelaine.

**De manière générale, le système aurait peu d'impact pour les salariés ayant pris leur pension récemment.**

## La pension à points profitera plus à la vendeuse qu'à l'ingénieur

### LE RÉSUMÉ

Un expert du Bureau du plan a calculé que l'impact de l'introduction d'une pension à points chez les salariés récemment pensionnés entraînerait, selon les cas, un différentiel de pension allant de -66 euros à + 62 euros par mois.

Une étude du Bureau du plan montre que le système de pension à points aurait un impact modéré sur les montants des pensions. Et plus favorable pour les bas revenus.

**ANALYSE**  
NATHALIE BAMPS

Quels seraient les gagnants et les perdants de la mise en place d'un système de pension à points? Un expert du Bureau du plan s'est penché sur la question, en ciblant son analyse sur des pensionnés ex-salariés qui ont rattaché leurs gants en 2011. Hans Peeters constate ainsi que la mise en place

d'un système de pension à points pénaliserait surtout les retraités ayant une pension élevée, les travailleurs hautement qualifiés, hommes, et propriétaires.

À l'inverse, les petites pensions, travailleurs peu qualifiés, femmes, et locataires, sortiraient gagnants. Pour caricaturer, on se retrouve devant un système qui favoriserait la vendeuse en grande surface au détriment de l'ingénieur...

Pour rappel, le système de pension à points permet aux travailleurs d'accumuler des «points» tout au long de leur carrière. La valeur de ces points varierait en fonction de différents paramètres. Ces points seraient convertis en euros au moment de la prise de la pension.

### Impact limité

Dans son analyse, Hans Peeters nuance l'impact qu'aurait ce système à point. Car s'il y a des gagnants et des perdants, on ne parle pas de montants astronomiques. Et le chercheur d'en conclure que «le système n'aurait

guère de conséquences pour les individus ayant pris leur retraite récemment» (son échantillon). Un pensionné sur dix perdrait 6% ou plus de montant de pension (66 euros), alors qu'un pensionné sur 10 gagnerait 47% ou plus (62 euros minimum). Les faibles différences en termes de montant s'expliquent par le fait que les personnes «perdantes» ont des salaires nettement plus élevés que celle qui gagnent (le différentiel en pourcentage est donc quasi annulé par l'écart).

En termes d'écart de pourcentage entre le montant de pension avant ou après la réforme, les carrières courtes (moins de 15 ans de carrière) et les faibles salaires sont gagnants. Un public typiquement féminin et faiblement qualifié, conclut Hans Peeters.

En chiffres absolus, l'analyse montre aussi que les longues carrières tirent leur épingle du jeu de la réforme. «Assez logique puisque cela implique la constitution de droits durant un nombre élevé d'années, à un jeune âge», dit le chercheur. Par contre, sous ce prisme des montants absolus, les hommes enregistrent les pertes les plus importantes, mais aussi les gains les plus élevés. Pourquoi? «Car leurs pensions sont plus souvent calculées au taux ménage», dit Hans Peeters. Pour les isolés par contre, le système à points bénéficie davantage aux femmes qu'aux hommes.

À noter que la simulation réalisée par le Bureau du plan ne tient compte que de l'essence même du système à points, à savoir le calcul basé sur la croissance salariale (plutôt

que l'inflation dans le système actuel) et l'application d'un coefficient de correction aux taux de remplacement actuels (60 ou 75%). La simulation ne tient pas compte d'autres paramètres (qui ne sont pas encore

arrêtés), comme la prise en compte de la pénibilité du travail, par exemple.

Le système de pension à points est l'une des nombreuses tentacules de la pieuvre de la réforme des pensions initiée par le gouvernement Michel. Elle n'est pas encore sortie des cartons du ministre des pensions Daniel Bacquelaine. Complexe à mettre en

œuvre, elle est actuellement en discussion au sein du Comité national des pensions (les représentants des employeurs, les syndicats et des représentants du gouvernement).

Vendredi dernier, le Comité national a annoncé travailler en deux temps. D'abord, recadrer le fond du problème en fixant précisément les objectifs à atteindre (qu'attend-on exactement de ce système, en termes de prestations sociales, d'économies budgétaires). Ensuite seulement, on discuterait des moyens à mettre en œuvre, sur le

plan technique, pour faire atterrir le projet.

L'an dernier, le système avait déjà été mis en cause par l'administration des pensions qui l'avait jugé coûteux (on parlait alors de 38 millions d'euros), et pas nécessaire. Mais le gouvernement ne compte pas lâcher l'affaire. «Le ministre Bacquelaine attend le rapport que devra lui remettre le CNP avant de rédiger des textes qui seront soumis à la concertation sociale», explique-t-on au cabinet du ministre libéral.

**«Le système n'aurait guère de conséquences pour les individus ayant pris leur retraite récemment.»**

**HANS PEETERS**  
BUREAU DU PLAN